



6 février 2020

OUVERTURE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE VISANT LES ACTIONS OENEO

Oeneo annonce l'ouverture ce jour de l'Offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Caspar SAS, visant les actions Oeneo au prix de 13,50 € par action.

L'Offre est ouverte à compter d'aujourd'hui jusqu'au 19 février 2020 inclus. Les résultats de l'offre seront rendus publics le 25 février 2020, sous réserve de confirmation par l'AMF et Euronext dans leurs avis de clôture de l'offre à paraître.

Caspar SAS prend à sa charge les frais de courtage et la TVA afférente payés par les actionnaires ayant apporté leurs actions à l'offre semi-centralisée, dans la limite de 0,2% (hors taxe) du montant des actions apportées à l'Offre avec un maximum de 100 euros par dossier (incluant la TVA). La demande de remboursement des frais de courtage devra être envoyée aux intermédiaires financiers dans un délai de 15 jours calendaires à compter de la clôture de l'Offre. Après cette date, aucune demande de remboursement ne sera acceptée. Aucun frais ne sera remboursé pour les apports réalisés directement sur le marché.

Dans l'hypothèse où à l'issue de la clôture de l'offre publique les actions non présentées à l'Offre ne représenteraient pas plus de 10% du capital et des droits de vote d'Oeneo, Caspar SAS a l'intention de demander à l'AMF, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'Offre, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire des titres Oeneo moyennant une indemnisation égale au prix d'Offre, soit 13,50 €, ayant pour effet la radiation du marché Euronext à Paris.

Les actionnaires d'Oeneo qui souhaitent obtenir plus d'information sur les modalités d'apport à l'Offre peuvent se rendre sur le site www.opas-oeneo.com.

La note d'information ayant reçu le visa n°20-027 de l'AMF le 4 février 2020 et le document incluant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Caspar SAS sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et www.opas-oeneo.com et peuvent être obtenus sans frais et sur simple demande auprès de Caspar SAS (21, Boulevard Haussmann, 75009 Paris).

La note en réponse d'Oeneo, ayant reçu le visa n°20-028 de l'AMF le 4 février 2020, qui contient notamment le rapport de l'expert indépendant, l'avis motivé favorable du Conseil d'Administration de Oeneo et les engagements d'apport de ses membres, ainsi que, par ailleurs, le document incluant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables d'Oeneo sont disponibles sur le site www.opas-oeneo.com et peuvent être obtenus sans frais et sur simple demande auprès d'Oeneo (16 Quai Louis XVIII 33000 Bordeaux).



À PROPOS DU GROUPE OENEO

OENEO est un acteur majeur de la filière vitivinicole, grâce à ses marques haut de gamme et innovantes. Présent dans le monde entier, le groupe couvre l'ensemble des étapes de l'élaboration du vin, avec deux divisions majeures et complémentaires :

- 🕒 Le Bouchage, avec la fabrication et la commercialisation de bouchons en liège technologiques à forte valeur ajoutée avec notamment la gamme DIAM et la gamme PIETEC
- 🕒 L'Élevage, en fournissant avec ses marques de tonnellerie Seguin Moreau, Boisé, Millet, Fine Northern Oak et Galileo des solutions haut de gamme d'élevage du vin ou de spiritueux aux principaux acteurs du marché et en développant avec Vivelys des solutions innovantes au service du vin (R&D, conseil, systèmes).

Avec passion, nos solutions contribuent à élaborer, élever, préserver et magnifier le vin ou les spiritueux de chaque vigneron, en transmettant leur émotion et en renforçant leurs performances.

WE CARE ABOUT YOUR WINE

INFORMATIONS ET RELATIONS PRESSE

OENEO

Philippe Doray
Directeur Administratif et Financier
+33 (0)5 45 82 99 93

ACTUS FINANCE

Guillaume Le Floch
Analystes – Investisseurs
+33 (0) 1 53 67 36 70

Alexandra Prisa
Presse – Médias
+33 (0) 1 53 67 36 90

Avertissement

L'Offre est faite exclusivement à tous les détenteurs d'Actions en France.

L'Offre n'a fait ni ne fera l'objet d'aucun enregistrement ou visa en dehors de la France. Les titulaires d'Actions en dehors de la France ne peuvent pas participer à l'Offre sauf si le droit local auquel ils sont soumis le leur permet. En effet, la diffusion du présent document, l'Offre, l'acceptation de l'Offre ainsi que la livraison des Actions peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation à partir d'un pays où l'Offre fait l'objet de restrictions. Les personnes disposant du présent document doivent respecter les restrictions en vigueur dans leur pays. Le non-respect de ces restrictions est susceptible de constituer une violation des lois et règlements applicables en matière boursière dans l'un de ces pays. La Société décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions qui lui sont applicables.

Le présent document et les autres documents relatifs à l'Offre ne constituent pas une offre de vente ou une sollicitation ou une offre d'achat de valeurs mobilières dans tout autre pays dans lequel une telle offre ou sollicitation est illégale. L'Offre n'a fait l'objet d'aucune formalité, d'aucun enregistrement ou visa en dehors de la France.

Notamment, concernant les États-Unis, il est précisé que l'Offre n'est pas faite, directement ou indirectement, aux États-Unis ou à des personnes ayant résidence aux États-Unis, et aucune acceptation de cette Offre ne peut provenir des États-Unis. En conséquence, aucun exemplaire ou aucune copie de la Note en Réponse, et aucun autre document relatif à la Note en Réponse ou à l'Offre ne pourra être envoyé par courrier, ni communiqué, ni diffusé aux États-Unis de quelque manière que ce soit. Toute acceptation de l'Offre dont on pourrait supposer qu'elle résulterait d'une violation de ces restrictions serait réputée nulle. Aucun porteur d'Actions ne pourra apporter ses Actions à l'Offre s'il n'est pas en mesure de déclarer (i) qu'il n'a pas reçu aux États-Unis de copie de la Note en Réponse ou de tout autre document relatif à





l'Offre, et qu'il n'a pas envoyé de tels documents aux États-Unis, (ii) qu'il n'a pas utilisé, directement ou indirectement, les services postaux, les moyens de télécommunications ou autres instruments de commerce ou les services d'une bourse de valeurs des États-Unis en relation avec l'Offre, (iii) qu'il n'était pas sur le territoire des États-Unis lorsqu'il a accepté les termes de l'Offre ou transmis son ordre d'apport d'Actions et (iv) qu'il n'est ni agent ni mandataire agissant pour un mandant autre qu'un mandant lui ayant communiqué ses instructions en dehors des États-Unis. Les intermédiaires habilités ne pourront pas accepter des ordres d'apport d'Actions qui n'auront pas été effectués en conformité avec les dispositions ci-dessus (à l'exception de toute autorisation ou instruction contraire de ou pour le compte de l'Initiateur, à la discrétion de ce dernier).

Pour les besoins du paragraphe qui précède, on entend par États-Unis, les États-Unis d'Amérique, leurs territoires et possessions, ou l'un quelconque de ces États, et le District de Columbia.

